

**SESSION RÉGULIÈRE TENUE AU 878, CHEMIN DU ROI À LONGUE-POINTE-DE-MINGAN
LE 13 JUIN 2023 À 19 H 30**

SONT PRÉSENTS :

Madame Ginette Paquet	Mairesse
Monsieur Pierre Vibert	Conseiller 1
Madame Laurentia Duguay	Conseillère 2
Monsieur Claude Vibert	Conseiller 3
Monsieur Jean-Marc Collin	Conseiller 4
Monsieur Jean Poirier	Conseiller 5

ABSENT :

Madame Bianca Vibert	Conseillère 6
----------------------	---------------

Étaient aussi présents :

Madame Mary Vaillancourt	Directrice adjointe
Madame Julie Loïselle	Agente de développement municipal

**SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME GINETTE PAQUET, MAIRESSE
LA PRÉSIDENTE CONSTATE LE QUORUM ET POURSUIT LE DÉROULEMENT DE LA
SÉANCE**

#2023-06-88 OUVERTURE DE LA RÉUNION

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum,
l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

IL EST PROPOSÉ PAR : Laurentia Duguay

SECONDE PAR : Jean-Marc Collin

ET RÉSOLU unanimement par tous les conseillers présents que la session
soit ouverte à 19 h 30.

#2023-06-89 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre
du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Poirier

SECONDE PAR : Laurentia Duguay

ET RÉSOLU unanimement par tous les conseillers présents d'accepter
l'ordre du jour tel que présenté.

2023-06-90 ADOPTION PROCÈS-VERBAL DU 9 MAI 2023

ATTENDU QUE la séance du conseil s'est tenue le 9 mai 2023;

ATTENDU QU'UNE copie du procès-verbal de cette séance de la
Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan a été remise à chaque membre
du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours ouvrables avant la
séance, il est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ : Jean Poirier

SECONDE PAR : Laurentia Duguay

ET RÉSOLU unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le
procès-verbal de cette séance telle que déposée.

**2023-06-91 ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE EXTRAORDINAIRE DU 7
JUIN 2023**

ATTENDU QU'UNE séance extraordinaire du conseil s'est tenue le 7 juin
2023 ;

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de cette séance de la Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours ouvrables avant la séance, il est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ : Laurentia Duguay

SECONDE PAR : Claude Vibert

ET RÉSOLU unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de cette séance extraordinaire telle que déposée.

#2023-06-92 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 MAI 2023

ATTENDU qu'après vérification de la liste des comptes à payer en date du 31 mai 2023, il est recommandé au conseil de l'accepter tel que présentée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Marc Collin

SECONDE PAR : Laurentia Duguay

ET RÉSOLU unanimement par tous les conseillers présents que les comptes à payer pour un montant de 118 532.61 \$ soient acceptés tels que présentés.

Je, Mary Vaillancourt, DGGTA, certifie que la municipalité a les fonds disponibles pour acquitter ces factures.

#2023-06-93 LECTURE ET DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DES ÉTATS FINANCIERS 2022

CONSIDÉRANT que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire doit faire un rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, et ce, conformément à l'article 176.2.2 du Code Municipal;

CONSIDÉRANT QUE pour respecter l'article 176.2.2 du Code Municipal Madame la Mairesse, Ginette Paquet fait la lecture et dépose son rapport sur les faits saillants du rapport financier 2022;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Poirier

SECONDE PAR : Laurentia Duguay

ET RÉSOLU unanimement par tous les conseillers présents :

- **Qu'une** copie du rapport du maire soit diffusée sur le territoire de la Municipalité conformément aux modalités de diffusion.

#2023-06-94 ADOPTION TRANSFERT ENTRE POSTES BUDGÉTAIRES

ATTENDU QUE pour respecter le règlement #2016-05-61 intitulé « Contrôle et suivi budgétaire » point 2.1 qui stipule ce qui suit :

Les crédits nécessaires aux activités financières et aux activités d'investissement de la municipalité doivent être approuvés par le conseil préalablement à leur affectation à la réalisation des dépenses qui y sont reliées. Cette approbation de crédits revêt la forme d'un vote des crédits exprimé selon l'un des moyens suivants:

- L'adoption par le conseil du budget annuel ou d'un budget supplémentaire,
- L'adoption par le conseil d'un règlement d'emprunt,
- L'adoption par le conseil d'une résolution ou d'un règlement par lequel des crédits sont affectés à partir de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières ou de fonds réservés.

ATTENDU QUE le budget 2023 a été adopté le 20 décembre 2022 résolution #2022-12-226;

ATTENDU QU'À la suite d'appels d'offres la réalisation des travaux du projet prévu au poste budgétaire « Infrastructure Loisirs » a dû être annulée dû au coût des matériaux;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'effectuer des transferts budgétaires de montant entre les postes de dépenses pour respecter les montants alloués par des programmes gouvernementaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Marc Collin

APPUYÉ PAR : Laurentia Duguay

ET RÉSOLU unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le transfert de sommes entre les postes budgétaires suivants:

QUE la dépense prévue au poste
- 02 70110 522 Infrastructures loisir 555 000 \$
SOIT transférer dans le poste
- 02 37100 522 Entretiens Hangar aéroport

#2023-06-95 ENGAGEMENT 1 JOURNALIER SAISONNIERS TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE selon la résolution #2023-05-70 une offre d'emploi a été affichée pour pourvoir le poste d'un journalier saisonnier aux travaux publics ainsi que pour la finition des projets en cours;

ATTENDU QU'UNE personne a signifié son intérêt pour ce poste;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Marc Collin

APPUYÉ PAR : Laurentia Duguay

ET RÉSOLU unanimement par tous les conseillers présents :

- D'engager Monsieur François Burgess au taux horaire de 20 \$ /heure 40 heures / semaine à titre de journalier saisonnier. Début d'emploi le 12 juin 2023 et ce jusqu'au 1^{er} septembre 2023.

#2023-06-96 ADOPTION OFFRE DE SERVICE KOMUTEL

CONSIDÉRANT QUE les résidents sont de différents groupes et ne sont pas tous nécessairement familiers avec l'internet, les courriels ou les réseaux sociaux;

CONSIDÉRANT QUE la communication avec les citoyens devient essentielle lors de situation urgente ou des avis importants qui nécessitent l'attention immédiate des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE Komutel se spécialise dans le domaine des communications;

CONSIDÉRANT QUE d'autres municipalités de la région ont retenu leur service et qu'elles s'en disent très satisfaites;

IL EST PROPOSÉ PAR : Laurentia Duguay

APPUYÉ PAR : Jean-Marc Collin

ET RÉSOLU unanimement par tous les conseillers présents :

D'accepter la proposition de Komutel #00002003 qui se détaille comme suit

- Message voix 0.05 \$ / la minute
- Frais uniques d'intégration 495.00 \$

#2023-06-97 ADOPTION OFFRE DE SERVICE ÉCHO TECH

CONSIDÉRANT QUE la dernière mesure des boues des étangs date de 2021;

CONSIDÉRANT QU'UNE mesure de l'accumulation de boues dans les étangs est nécessaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Poirier

APPUYÉ PAR : Claude Vibert

ET RÉSOLU unanimement par tous les conseillers présents :

Qu'après avoir pris connaissance de l'offre de service professionnels #OPT-23-0100 de la firme Écho Tech les membres du conseil l'accepte :

Montant forfaitaire proposé (avant taxe) 2 450 \$

#2023-06-98 ADOPTION SOUMISSION POSTE INFORMATIQUE - TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE le matériel informatique à une durée de vie;

ATTENDU QUE le poste informatique utilisé par les travaux publics ne fonctionne pas bien depuis quelque temps;

ATTENDU QU'UNE demande de soumission a été faite à 2 fournisseurs informatiques soit (avant taxe);

SISI	2 564.95 \$
RTC HSP	2 683.84 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Laurentia Duguay

APPUYÉ PAR : Jean-Marc Collin

ET RÉSOLU unanimement par tous les conseillers présents :

D'accepter la soumission du fournisseur SISI Informatique.

#2023-06-99 ADOPTION SOUMISSION RTC SOUTIEN TECHNIQUE - ÉQUIPEMENTS

ATTENDU QUE la Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan a signé un contrat de service avec la FQM concernant la fourniture de services professionnel en cybersécurité (résolution #2023-03-35) pour se protéger des cyberattaques;

ATTENDU QUE l'entreprise responsable VARS Sécurité (mandataire via la FQM) conseille d'intégrer Office 365 pour une meilleure gestion (courriel, dossier, etc.);

ATTENDU QUE nos courriels (12) sont présentement hébergés chez GCME Informatique et que par le changement ils seront hébergés par Office 365;

ATTENDU QUE pour réaliser la migration courriel ainsi que les tâches connexes en lien avec VARS Sécurité, l'assistance d'un soutien technique est nécessaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Laurentia Duguay

APPUYÉ PAR : Jean-Marc Collin

ET RÉSOLU unanimement par tous les conseillers présents :

- D'accepter la soumission pour le soutien technique de la RTC informatique dater 7 juin 2023 tarif à l'heure proposée estimée à environ 18 h le travail. 81 \$ / hres
- D'avoir un abonnement mensuel à Office 365 :
 - 6 abonnements complets (incluant la suite Microsoft) 16 \$ / mois
 - 6 abonnements pour les courriels 6 \$ / mois

#2023-06-100 AFFICHAGE POSTE À COMBLER - TECHNICIEN (NE) COMPTABLE

ATTEDNU QU'UNE relève au niveau administratif est à prévoir pour les prochaines années;

ATTENDU QUE pour pourvoir ce poste, la municipalité doit afficher une offre d'emploi;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Poirier

APPUYÉ PAR : Laurentia Duguay

ET RÉSOLU unanimement par tous les conseillers présents :

QU'afin de préparer une relève à l'employée en poste et de combler ses besoins en ressources humaines au sein de l'équipe municipale un poste de technicien (ne) comptable sera affiché;

La diffusion se fera dans les endroits suivants;

- Bureau municipal;
- Page Facebook municipale;
- Site web municipal;
- Bureau de poste;
- Site emploi Québec

#2023-06-101 MANDATER UN ARPENTEUR ET NOTAIRE POUR L'INSCRIPTION TECHNIQUE D'UNE SERVITUDE

ATTENDU QUE des infrastructures sanitaires ont été installées sur des terrains lors des travaux de réfection de la rue de la Mer;

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder par le biais d'un arpenteur à une description technique pour cette servitude en faveur de la municipalité et qu'elle doit être inscrite au Bureau de la publicité des droits de Sept-Îles;

ATTENDU QUE suite aux travaux de l'arpenteur, il sera nécessaire de finaliser le droit de servitude par un acte notarié;

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Vibert

APPUYÉ PAR : Jean Poirier

ET RÉSOLU unanimement par tous les conseillers présents :

D'autoriser Madame Mary Vaillancourt, directrice adjointe, à procéder dans ce dossier avec l'arpenteur et le notaire pour régulariser ce dossier. Les frais sont à la charge de la municipalité.

AUCUN PUBLIC À LA PÉRIODE DE QUESTIONS :

#2023-06-102 FERMETURE DE LA RÉUNION

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Poirier

APPUYÉ PAR : Jean-Marc Collin

ET RÉSOLU unanimement par tous les conseillers présents que la session soit fermée à 20 h 15.

Mary Vaillancourt, DGGTA

Ginette Paquet, mairesse

Je, Ginette Paquet, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.